

Règle générale, universelle et impersonnelle.

Ubis societas, ibi jus...

1215 : angleterre => 1^e constitution parlementaire...

Rome fondateur de la loi écrite

Jurisprudence

- Règle de prescription => usucapion (par l'usage) pénale 10ans (crime), 3ans (délits), 1an prescription

Commerciale prescription = 10ans

- Règle de Juridiction : ordre judiciaire tribunal de grande instance... et ordre administratif tribunal d'état et conseil d'état....
- Preuve (preuve écrite, sauf cas d'incapacité physique ou morale...)
- Règle de solidarité (obligation pour le tout)

Règles qui figent et régissent le système.

1832 (définition de la société) la société est composé par 2 ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Il faut 4 conditions :

- Conditions générales
 - Consentement des futurs associés
 - Capacités des associés
 - Détermination de l'objet de la société (secteur d'activité...)
 - Cause
- Eléments spécifiques
 - Apports des associés
 - L'intention des associés de collaborer sur un pied d'égalité pour poursuivre un intérêt commun (affectio societatis) œuvre commune

Société de personnes => société à responsabilité illimitée (SNC) -> parts sociales

Société de capitaux => limitée (SA)-> actions

Actions & parts sociales => titres sociaux

Entre les 2 il y a la SARL => société hybride -> parts sociales

3 types d'apports : numéraire ou en nature ou en industrie (tout ce qui est expérience, services ...)

Formalités de constitution : contrat écrit obligatoire, la forme juridique de la société, la durée (limitée à 99ans), dénomination sociale, siège sociale, montant du capital.

Démarche :

- Enregistrer les actes auprès de l'administration fiscale
- Insertion des avis du JAL (Journal des Annonces Légales)
- Dépôt aux greffes du tribunal de commerce
- Immatriculation au registre de commerce et des sociétés (RCS)